



AMENAGEMENT DU CHEMIN DE SAINT-JULIEN

**DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE
A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

PIÈCE 4 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES



ZI Bois des Lots
Allée du Rossignol

26 130 ST PAUL TROIS CHATEAUX

Téléphone : 04-75-04-78-24
Télécopie : 04-75-04-78-29



19, Rue Alphonse 1^{er}

06 200 NICE

Téléphone : 04 93 18 19 98
Télécopie : 04 93 18 15 18

Réf doc : R51027 – ER1 - AMO - ME - 1 – 009

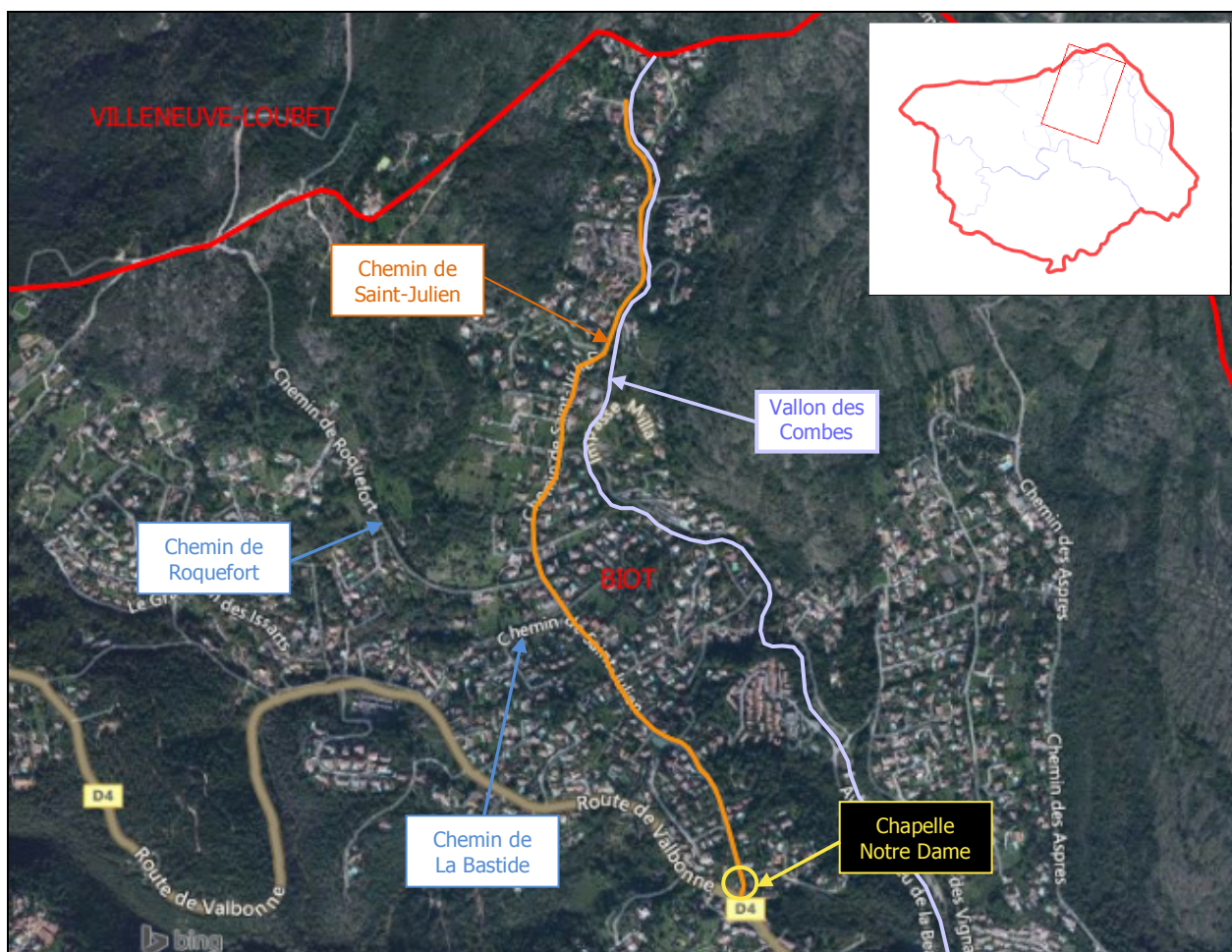
Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
F	Y. PASTIERIK	F.VADON	10/06/2016	Modifications apportées par Y.PASTIERIK - Biot
E	F.VADON	C.VOINOT	27/04/2016	Modifications suite changement phasage
D	F.VADON	C.VOINOT	05/02/2016	Modifications suite remarques Commune
C	F.VADON	C.VOINOT	25/08/2015	Modifications suite remarques Préfecture du 14/09/2015
B	F.VADON	C.VOINOT	25/08/2015	Modifications suite remarques MO
A	F.VADON	C.VOINOT	27/04/2015	Création

SOMMAIRE

1 - LOCALISATION DES TRAVAUX.....	3
2 - NATURE DES TRAVAUX.....	5
3 - CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES.....	6
3.1 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES D'AMENAGEMENT	6
3.2 - POINTS PARTICULIERS.....	7
3.2.1 - CARREFOUR ROQUEFORT	7
3.2.2 - INTERSECTION DE LA CHAPELLE	7
3.2.3 - ENTREES / SORTIES DES PROPRIETES ET LOTISSEMENTS	8
3.2.4 - CHEMINEMENT PIETONNIER	8
3.2.5 - OUVRAGES DE GENIE CIVIL	8
4 - PRINCIPE D'AMENAGEMENT	9

1 - LOCALISATION DES TRAVAUX

Le chemin de Saint-Julien est une voie communale en impasse, longue d'environ 1 900 mètres qui, depuis la route de Valbonne, dessert des chemins privés et deux chemins communaux également en impasse (Chemin de la Bastide, Chemin de Roquefort), ainsi que des propriétés privées du quartier de Saint-Julien et des quartiers adjacents, quartiers centraux de la moitié nord de la commune. Le bassin de population desservi est d'environ 2 000 personnes.



La Commune de BIOT projette le réaménagement du chemin de Saint-Julien. Ce programme d'aménagement porte notamment sur (voir détail au chapitre 3 ci après) :

- ***L'élargissement maîtrisé du Chemin de Saint-Julien*** : assiette de 5,00 m de large minimum,
- ***La création de trottoirs*** : d'une largeur moyenne de 1,50 m, sur toute la longueur du chemin,
- ***La création d'une place piétonnière attenante à la chapelle Notre-Dame,***
- ***L'aménagement d'arrêts de bus,***
- ***L'amélioration de l'aire de retournement,***

- ***L'aménagement de points de collecte des déchets ménagers,***
- ***L'aménagement des sorties de propriété,***
- ***La réalisation de plateaux ralentisseurs,***
- ***L'enfouissement et renforcement des réseaux,***
- ***Le renforcement du réseau d'eaux pluviales,***
- ***Le remplacement de l'éclairage public,***
- ***Le renforcement du dispositif de défense contre les incendies.***

Il s'agit donc d'un programme global d'aménagement du chemin de Saint-Julien qui sera décomposé en 7 tranches distinctes.

Les dimensions précises des ouvrages, des trottoirs et de la voie de circulation automobile, seront arrêtées lors des études d'avant projet et de projet de chaque tranche, au fil des décisions de réalisation par la commune.

De même, et concomitamment, l'état et l'enquête parcellaire seront réalisés pour chaque tranche afin d'identifier les propriétaires concernés par les emprises à acquérir lorsque celles-ci seront précisément définies.

2 - NATURE DES TRAVAUX

OBJET	Elargissement et réaménagement du chemin de Saint-Julien à Biot (06)
SUPERFICIE NECESSAIRE AU PROJET	<u>Voirie chemin St Julien:</u> <ul style="list-style-type: none">- 1.9 km de voirie cumulée ;- 5 m de largeur de chaussée circulaire au minimum, élargi au-delà dans les virages pour tenir compte des rayons de giration des véhicules long (bus de transport scolaire) ;- 1.50 m de largeur de cheminement piétons ;- 9 500 m² de surface globale de voirie au minimum <p>Création d'une place piétonne autour de la chapelle Notre Dame (à l'entrée du chemin) :</p> <ul style="list-style-type: none">- 200 m² de surface totale- 65 m² de surface aménagée en espaces verts

3 - CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

3.1 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES D'AMENAGEMENT

Élargissement maîtrisé du Chemin de Saint-Julien :

Assiette de 5 m de large permettant le croisement des véhicules sans favoriser la vitesse, constituée d'une plate-forme en enrobé 4 m et, de part et d'autre, une bande de roulement en pierres ou béton, d'une largeur de 0,5 m. Le cas échéant, sur le tronçon à caractère rural, les 5 m de l'assiette seront en enrobé.

Création de trottoirs : en stabilisé renforcé ou en enrobé (BB) sur une largeur moyenne de 1,5 m, délimitée et séparée de la chaussée roulante par une bordure de 0,15 m de large.

Création d'une place piétonnière entourant la chapelle Notre-Dame : à l'entrée du chemin, mise en valeur de la Chapelle Notre-Dame et du panorama sur la vallée de la Brague et la Mer par déplacement de la voie de circulation côté façade nord de la chapelle et, en lieu et place de l'actuelle chaussée, par un traitement paysager du sol (revêtement en pavé de pierre reconstituée ou béton imprimé façon pavage) et des murs de soutènement présents notamment sur la rive amont de la voie (parement en pierres sèches pour reconstitution au plus près de l'aspect existant.

Le point de collecte des déchets existant à proximité de cet espace y sera intégré et enfoui.

Les travaux prévoient aussi l'enfouissement des lignes aériennes.

Aménagement d'arrêts de bus : avec création d'abris couverts avec bancs sur les arrêts les plus utilisés (chemin de Roquefort notamment). Les arrêts seront aménagés et matérialisés par un panneau indicateur et un marquage au sol à la peinture jaune.

Amélioration de l'aire de retournement existante à la fin du chemin. La possibilité d'un retournement au droit du chemin de Roquefort sera envisagée.

Aménagement des points de collecte des déchets ménagers : environ 6 points de regroupement sont prévus pour la collecte traditionnelle en bacs de 660 L. Chaque point de collecte sera composé de trois à quatre bacs roulants posés sur une dalle de béton, l'ensemble, ceint par une cloison non fermée ménageant au moins 0,80 m de passage pour les usagers, pourra être recouvert d'une toiture.

Aménagement des sorties de propriété : leur configuration sera étudiée au cas par cas afin d'en améliorer la visibilité dans la limite des espaces disponibles et des profils de voirie. Le positionnement du trottoir de 1,5 m côté Sud-Est améliorera la sécurité d'accès des véhicules des propriétés de ce secteur sur le chemin de St Julien de sortant de leur propriété.

Réalisation de plateaux ralentisseurs : des plateaux ralentisseurs seront éventuellement disposés au droit des arrêts de bus et des intersections avec des chemins secondaires fréquentés.

Enfouissement et renforcement des réseaux : les réseaux aériens seront enfouis. Les infrastructures existantes seront renforcées si nécessaire afin d'anticiper le développement de l'urbanisation (réseaux d'assainissement, d'eau potable, réseau câblé).

Remplacement des candélabres d'éclairage public : un nouvel éclairage public, à LED, sera mis en œuvre. Il sera esthétique, de faible hauteur (env. 5,00 m) et préférentiellement implanté sur le trottoir.

Dispositif de défense contre les incendies : le réseau de poteaux incendie sera étoffé sur l'ensemble du chemin.

Réseau d'eaux pluviales : le système actuel sera adapté au nouveau tracé et profil du chemin de Saint-Julien, en conservant les exutoires existants et en aménageant des déversoirs complémentaires notamment par le biais de grilles transversales au niveau des entrées de particuliers. Les travaux permettront de réduire les phénomènes de ruissellement.

3.2 - POINTS PARTICULIERS

3.2.1 - CARREFOUR ROQUEFORT

Le carrefour reprendra le profil type du chemin de Saint-Julien. La notion de carrefour sera renforcée par la continuité des futures bandes de roulement prévues sur les deux rives du chemin de Saint-Julien. Le chemin de Roquefort conservera la priorité sur le chemin de Saint-Julien. La réfection de la voirie devra comprendre le tracé de la bande de « stop ».

Il sera néanmoins également étudié la faisabilité d'un carrefour giratoire, en concertation avec les riverains.

3.2.2 - INTERSECTION DE LA CHAPELLE

Les murs de soutènement en pierres sèches présents notamment sur la rive amont de la voie devront être reconstruits avec un aspect similaire avec un arrondi prononcé en direction du chemin de Saint-Julien.

Les travaux d'aménagement comprendront la démolition localisée de murets puis leur reconstruction dans le nouvel alignement du chemin.

L'aménagement de l'intersection entre le chemin de St Julien et la route départementale n° 4 (route de Valbonne) a fait l'objet d'une concertation préalable avec les services du Conseil Départemental des Alpes Maritimes, pour :

- l'emprise du projet d'alignement de la RD4 sur la parcelle AY 243 ;
- les terrassements : déblais, remblais, profilage selon l'alignement ;
- les dévoiements et enfouissements de réseaux, y compris le feu tricolore régulant la circulation ;
- les réfections de voirie avec le traçage des marquages au sol.

A l'est de la chapelle, la chaussée actuelle sera déposée au profit d'une place piétonnière avec aménagement paysager. Les caractéristiques de cette place seront les suivantes :

- Surface totale : env. 200 m² ;
- Surface aménagée en espaces verts : env. 65 m² ;
- Revêtement de surface envisagé : stabilisé renforcé, béton imprimé (façon pavage), pavage en pierre reconstituée ;
- Structure de chaussée : béton bitumineux sur grave bitume ;
- Installation d'une fontaine (borne fontaine en fonte ou pièce d'eau en forme de fontaine) ;
- Installation d'un nouvel éclairage public : deux à trois candélabres à LED d'environ 5 m de hauteur ;
- Fourniture et pose de mobilier urbain : bancs et jardinières ;
- Confortement ou remplacement à l'identique du garde-corps en ferronnerie sur le mur de soutènement surplombant la parcelle BD 36 ;
- Installation de containers à déchets enterrés le plus éloignés possible de la chapelle.

3.2.3 - ENTRÉES / SORTIES DES PROPRIÉTÉS ET LOTISSEMENTS

La structure de chaussée, au niveau des entrées/sorties des propriétés et lotissements, sera organisée selon le profil type du chemin de Saint-Julien, avec une distinction de surface suivant la nature des entrées/sorties :

- Accès aux lotissements et autres chemins (Chemin du Baou, Chemin de Roquefort...) : la chaussée sera réalisée avec la même couleur que sur le Chemin de Saint-Julien.
- Accès aux propriétés privées : il est envisagé une variation de la couleur du revêtement en enrobé entre le bord de la chaussée du chemin de Saint-Julien et le portail de la propriété.

3.2.4 - CHEMINEMENT PIÉTONNIER

La structure type du cheminement piétonnier du chemin de Saint-Julien sera organisée comme selon le profil suivant :

- couche de surface : constituée d'un stabilisé renforcé de 4 cm d'épaisseur ou d'un revêtement en enrobé bitumineux. Cette couche devra présenter des performances mécaniques suffisantes pour la circulation piétonne et le passage de fauteuils roulants et devra être compactée selon un objectif de densification égal à q3 ;
- partie supérieure de remblai : constituée de grave non traitée GNT 0/31,5 mm, cette couche de remblai, d'une épaisseur maximale de 0,40 m, devra présenter des propriétés mécaniques permettant le compactage du stabilisé renforcé (effet d'enclume) et devra être compactée selon un objectif de compactage égal à q3 (litages par 0,20 m d'épaisseur) ;
- partie inférieure de remblai (le cas échéant) : constituée de grave non traitée GNT 0/31,5 mm, cette couche, d'épaisseur minimale de 0,30 m, devra présenter des propriétés mécaniques permettant d'éviter les tassements ultérieurs et devra être compactée selon un objectif égal à q4 (litages par 0,40 m).
- lit de pose : constitué de grain de riz (ou sable), cette couche sera posée en complément du lit de pose existant, ainsi qu'au niveau des nouvelles longueurs de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

3.2.5 - OUVRAGES DE GÉNIE CIVIL

L'avant-projet sommaire a permis d'envisager les ouvrages à créer suivants :

- Murs de limite de propriétés : environ 280 ml à créer.
- Murs de soutènement (rive ouest du chemin) :
 - o 400 ml environ de murs de hauteur supérieure ou égale à 1,5 m à créer,
 - o 200 ml environ de murs de hauteur inférieure à 1,5 m à créer,
 - o 100 ml environ de talus à créer.
- Murs de renforcement (rive est du chemin) : 150 ml environ à créer
- Dans le cadre de l'élargissement du chemin de Saint Julien, il n'est prévu aucune modification du vallon des Combes ; il sera conservé dans son état actuel tant dans son profil en travers que dans son profil en long. Néanmoins, dans la mesure du possible, les ouvrages de franchissement, notamment ceux des accès existants, pourront être remplacés par des cadres suffisamment dimensionnés, s'ils apparaissent trop limitant en

termes de débit (cas des ponts sur buses ou sur cadre trop petit). Ces ouvrages seront intégrés aux aménagements des différentes tranches.

- Sur les tranches 5 et 6, le projet d'aménagement du chemin de Saint Julien n'aura pas d'impact sur le vallon des Combes ; l'élargissement du chemin est prévu sur la rive du chemin opposée à celle du vallon. Il ne sera pas fait obstacle à l'écoulement des eaux du vallon tant en fin qu'en cours de travaux ».

4 - PRINCIPE D'AMENAGEMENT

Voir Pièce 3 – Plan général des travaux

Les surfaces indiquées dans le tableau ci-dessous sont représentées sur les plans de la pièce 3 et permettent d'avoir une vision d'ensemble du projet et de son importance.

Zone PLU	Zone des travaux (rouge) en m ²	Zone des travaux à affiner (orange) en m ²
UEa	992	2231
UC	993	627
UEc	3670	2105
	5655	4963